

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Ajouté des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA :

QUEBEC, 27 FEVRIER 1857.

Bibliothèques Paroissiales.

Si l'exemple du Haut-Canada nous apprend tous les dangers des bibliothèques publiques dans lesquelles on laisse entrer toutes espèces de livres, livres souvent impies, quelquefois immoraux, il n'en est pas moins vrai que l'établissement de bibliothèques bien choisies est de la plus grande importance.

Car si l'instruction des enfants est peu solide — quand elle n'est pas appuyée sur la religion, on n'en peut pas dire autant de ceux qui, ayant été assidus à une bonne école, ont accès à une bibliothèque bien choisie; ils y puisent de bons principes et des connaissances solides en histoire, dans les arts, en religion, etc.

C'est ce que l'Eglise a toujours compris; c'est une vérité qu'elle s'est toujours efforcée d'inculquer à ceux qui ont la conduite des peuples.

Aussi, avons-nous vu nos pasteurs fixer leur attention sur ce point, dès que l'organisation de leur hiérarchie eût été complétée en ce pays.

Au mois de mai 1850, les Evêques de la province, réunis à Montréal, élevèrent la voix pour dénoncer le mal produit par les mauvais livres.

Ces zélés prélats se plaignaient de ne pouvoir enseigner, jour et nuit, et à chaque instant, leurs devoirs aux fidèles; mais pour suppléer à cette impossibilité de leur part, ils ne crurent pouvoir mieux faire que de fonder dans chaque paroisse l'œuvre des bibliothèques, bénie par le chef de l'Eglise.

Ces bibliothèques devaient être comme autant de bouches qui répandraient les leçons de la sagesse chrétienne, autant de prédicateurs, muets mais éloquents, dont les enseignements s'insinueraient imperceptiblement et avec douceur dans les esprits et les cœurs.

Ces bibliothèques devaient avoir dans chaque maison de la paroisse un représentant dans le bon livre qu'elles y feraient pénétrer, et dans ce bon livre chaque maison chrétienne trouverait un sage conseiller, un bon médecin, un consolateur désintéressé.

Les Evêques de la province savaient bien que, si les livres mauvais produisaient beaucoup de mal, le bon livre au contraire tantôt fait apercevoir le mauvais côté des plaisirs qui coûtent si cher à contenter, tantôt enseigne la simplicité des habitudes, l'horreur de l'oisiveté et par conséquent du vice.

Ils savaient aussi que pour les enfants les bons livres sont encore, pour ainsi dire, plus

précieux; car l'enfant à qui on a inculqué de bonne heure de bons principes ne les oublie jamais. Or, le bon livre lui apprend de bonne heure à fuir la société des jeunes gens dissipés ou vicieux, à aimer la compagnie de ses parents, à s'amuser à la maison paternelle, et à trouver son bonheur là où il réside réellement.

Rien ne pouvait seconder davantage les bonnes intentions des Evêques que la présence dans chaque famille d'un ou de deux enfants sachant lire passablement. Or, les écoles ont été assez répandues, durant ces années dernières, sur toute la surface du pays, pour p-avoir donner de l'instruction à une grande partie de la jeunesse. Aussi le succès a-t-il répondu au zèle manifesté pour cette œuvre que nous ne craignons pas d'appeler nationale, puisqu'elle doit avoir pour résultat de conserver notre religion et notre langue, et par là même notre nationalité.

Nous savons en effet positivement qu'il y a au-delà de 12,000 volumes en circulation dans les seules paroisses du diocèse de Québec, sans compter les *Annales de la Propagation de la Foi*, qui sont entre les mains de tout le monde.

Ce résultat magnifique est dû d'abord à l'impulsion donnée par notre respectable clergé, et ensuite au zèle manifesté par les personnes instruites ou pieuses en faveur d'une œuvre qui est destinée à produire un bien immense, surtout après les faveurs spirituelles dont le Saint-Siège vient de l'enrichir.

Monsieur l'Administrateur de l'Archidiocèse de Québec avait en effet supplié, il y a quelque temps, le Saint-Père "de vouloir bien la bénir, comme il l'a bénie pour la France, et étendre aux Associations des bons livres du Canada les grâces dont il a enrichi celle de Bordeaux."

Et le Saint-Père, par un indult du 30 novembre 1856, accorde à toute la Province les faveurs qui lui sont demandées, montrant par là combien il estime cette œuvre, combien il en apprécie les résultats.

Nous faisons ici ces réflexions et consignons ces faits, pour faire connaître à ceux qui ignorent une œuvre qui est appelée à produire un bien immense, non-seulement au point de vue religieux, mais aussi politiquement parlant.

H. L. LANGEVIN.

Réponse à certaines questions.

"Ce qui dans les sphères supérieures se discute avec calme et dignité se résout, en bas, suivant les conseils aveugles de la force brutale. Voilà le danger."

Le Pays de Montréal.

Le Pays trouve mauvaises nos études sur les principes; ou si ce qu'il nous adresse ne veut pas dire que ces études et ces prin-

cipes sont mauvais, cela veut dire au moins que l'énoncé en est inutile. Nos lecteurs ont remarqué que dans tout ce que nous disons nous ne séparons jamais le droit du devoir; pourquoi? Parce que l'exercice du droit même le plus légitime est soumis à des règles, à des restrictions, à des formes dont l'ensemble constitue le devoir. Parce que nous nous sommes donné pour mission d'enseigner au peuple ses devoirs avant tout, puis ses droits afin de tâcher d'en venir, avec notre population, à substituer à la proposition du Pays citée en tête de cet article, la proposition suivante comme expression d'un immense progrès: "Tout se discute avec calme et dignité" en haut et se résout en bas, chez les canadiens, sans violence ni danger."

Notre confrère voudrait bien nous voir pour le ministère ou pour l'opposition. Mais sans doute, nous comprenons cela; ça ferait joliment l'affaire..... au lieu de rester dans l'indépendance dont nous voulons faire profiter le public, nous deviendrions un partisan politique; alors nous serions forcément tenus par le fait de notre enrôlement sous un drapeau parlementaire de faire ce que Balmès décrit si bien dans son superbe petit ouvrage, *Parti d'arrière ou vrai*: "Exalter ou rabaisser sans mesure, prodiguer la louange ou le blâme, faire d'un personnage politique, selon l'intérêt ou la circonstance, — un génie rare, un héros, un sauveur, — un homme sans ta- lents, un homme incapable, un fléau; tel sont ou ne l'ignore point, les errements de la presse et de l'esprit de parti."

Du point de vue de ce que nous sommes posés, les choses humaines nous apparaissent telles qu'elles avec leur bon comme leur mauvais côté; nous voyons dans tous les hommes des frères, dans aucun d'eux des ennemis ou des compères; nous jugeons les actions, nous n'imputons jamais les motifs des individus.

Le Pays ne trouve pas cela de son goût et semble nous dire: vous vous tenez ainsi dans les nuages, descendez donc un peu dans l'arène, vous y seriez si utile!..... c'est comme disait monsieur Renard:

Bon jour maître corbeau.....
Que vous me sembliez beau...

Nous ne sommes pas beau du tout; mais nous nous trouvons très bien où nous sommes et si on ne trouve pas d'autre expédient pour nous faire descendre, ma foi nous ne descendrons pas.

Maintenant nous ne refuserons jamais de faire l'application pratique de nos principes et de fait nous le faisons chaque fois que l'occasion se présente. Ainsi le Pays semble nous demander ce que nous pensons des Etats-Unis, et se scandalise fort de ce que nous avons dit des populations qui nous entourent.

Donnons au Pays un échantillon de la manière dont nous faisons l'application de nos principes sur la liberté, l'égalité, la fraternité, l'autorité, l'honnêteté, les droits et les devoirs: Ex: nous savons que chez nos voisins des Etats-Unis il y a plus de 4,000,000 d'hommes réduits à l'état de l'esclavage le plus abject — eh bien, nous disons cela n'est pas de la liberté..... nous savons que la couleur de la peau et la croyance religieuse sont aux Etats-Unis des raisons d'exclusion des emplois publics, même des empêchements à la jouissance de la plénitude des droits conférés par la constitution —

eh bien, nous disons, cela ce n'est pas de l'égalité.....

Nous savons qu'on a traqué de ville en ville pour l'assassiner un péclet de la plus nombreuse et de la plus ancienne des Eglises chrétiennes, et qui était en même temps l'envoyé d'une puissance amie, nous savons que le gouvernement du lieu ne trouva qu'un seul moyen de protéger ce prélat ce fut de lui dire *sauvez-vous*, nous disons: cela ce n'est pas de la fraternité..... Des citoyens américains s'arment en guerre, font irruption en pleine paix sur des territoires étrangers appartenant à de faibles peuples, le gouvernement des Etats-Unis désavoue ces actes de piraterie, mais ne les arrête pas et permet qu'on fournisse des armes et des secours de tout genre; eh bien! nous disons, cela montre qu'on se moque du droit et de l'autorité..... D'exécrables voleurs se sont enfuis de leur pays après avoir commis des soustractions énormes par le plus indigne de tous les abus de confiance; le pays insulté et volé par eux demande l'extradition; l'opinion publique aux Etats-Unis se déclare en faveur des coupables, et on cherche par toutes sortes de moyens à les soustraire à la justice; eh bien! nous disons, cela ce n'est pas de l'honnêteté..... Une enquête vient révéler que plusieurs membres des deux chambres représentatives, toujours aux Etats-Unis, vendent effrontément comme une vile marchandise leurs votes sur les mesures législatives; eh bien! nous déclarons cela contre nos principes et cela constitue, suivant nous, un manque épouvantable à la grande loi du DEVOIR.

Voilà comme nous raisonnons d'après nos principes quand on nous en fournit l'occasion.

J. C. TACHE.

Corruption aux Etats-Unis.

(Analyse des articles du *Courrier des Etats-Unis*, des 20 et 21 de ce mois.)

L'enquête ordonnée par la Chambre des représentants, sur certains cas de corruption, s'est terminée par l'expulsion de trois membres: M. Wm. A. Gilbert, E. B. Matteson et Wm. W. Welch.

On accuse M. W. A. Gilbert d'avoir trafiqué de sa voix et de son influence parlementaire, moyennant une somme considérable, M. James R. Sweeney, ancien messager de la Chambre, a déclaré devant le comité qu'il avait été tierce partie dans un contrat passé par M. F. F. C. Triplett en faveur de M. Gilbert pour la somme de \$14,500, à la condition que ce dernier ferait passer un bill ordonnant l'achat d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage de M. Triplett. Il est encore accusé par M. Sweeney d'avoir reçu une certaine somme pour donner son concours au bill du chemin de fer de l'Iowa.

Pour M. Matteson, il est impliqué dans cette dernière affaire. Un billet de sa main, signé de ses initiales, le convaincant d'avoir provoqué le marché. De plus, l'honorable M. Reverly Johnson est venu déposer d'un propos presqu'inévitable de M. Matteson. Celui-ci lui a déclaré "qu'il faisait partie d'une coalition formée de trente membres de la Chambre, pour ne laisser passer aucune allocation d'argent ou de terres, à moins d'avoir leur part du gâteau!"

Quant à M. Welch, les accusations portées contre lui ne sont pas aussi graves. Il paraît

avoir seulement trempé d'une manière indirecte dans l'affaire Triplett et Gilbert; il est aussi représenté comme cherchant les occasions de trafiquer de son vote.

Un autre, M. Horace Greely, est compromis dans les transactions que se rattachent à la passation du bill du chemin de fer de l'Iowa; mais il n'y a la matière à rien de grave.

"Nous trouvons encore, dit le *Courrier*, dans les dépositions que nous analysons à la hâte, un aveu qui ne saurait être passé sous silence. Interrogé sur les démarches qu'il a faites, dans le but de faire adopter la mesure qui l'intéresse, M. Triplett répond: "Je ne crois pas que personne, au fait de l'organisation du congrès, puisse s'attendre à y voir triompher une mesure quelconque, pour le seul amour de la justice..." Et il ajoute que c'est là l'opinion générale.

Cette phrase en dit, à elle seule, plus que tout le rapport du comité et que tous les témoignages qui s'y trouvent annexés. Par le fait, MM. Gilbert, Matteson et Welch sont, en cette circonstance, les boues émissaires d'un péché qu'ils n'ont fait que commettre en commun avec la plupart de leurs collègues.

La mésaventure qui leur arrive aujourd'hui sera purement et simplement, pour les autres, un avis d'être plus prudents et plus habiles à l'avenir. Mais le capitol fédéral n'en restera pas moins ce qu'il est, depuis longtemps déjà, au vu et su de tout le monde: une Bourse parlementaire, où les bills ont leur tarif et les votes leurs cours réguliers.

Les faits de corruption parlementaire, constatés par le rapport du comité d'enquête de la chambre des représentants, ne sont ni une révélation, ni une surprise pour personne. Comme l'a dit un des témoins, c'est depuis longtemps chose de notoriété publique, que le trafic législatif dont les couloirs du congrès sont chaque jour le théâtre. S'il est un point de vue auquel le résultat de l'enquête puisse étonner, c'est le caractère positif des conclusions posées par les commissaires. La concussion et le péculat sont tellement passés à l'état endémique et permanent, dans la capitale fédérale, que nous nous attendions à voir les délégués de la chambre reculer devant l'étendue même du mal et éluder, à l'aide de quelque tirade banale sur la morale publique, la pesante responsabilité de leur mission.

Il n'en est rien fait, et le pays doit leur avoir obligation d'un rapport que les circonstances s'élevaient aux proportions d'un véritable acte de courage. Sans doute, ils n'ont soulevé qu'un coin du rideau derrière lequel s'abritaient tant d'abus. Mais ils ont rendu à la nation le service de préciser, de démontrer, de matérialiser pour ainsi dire des accusations jusque-là vagues et générales — et par conséquent contestables aux yeux de beaucoup de gens. Ils mettent en même temps la chambre au pied du mur et la placent dans la difficile alternative ou de faire justice d'elle-même, ou d'assumer hautement la solidarité des faits révélés contre certains de ses membres."

On ne sait pas ce qui en résultera. Beaucoup d'intérêts et de passions sont mis en jeu. Les trois membres sort de la faction républicaine, et seront soutenus par leurs affiliés comme ils le seront aussi par ceux qui partagent secrètement leur culpabilité. M. l'Orateur lui-même a manifesté une sorte de parti pris d'empêcher la lecture du rapport, par tous les expédients que lui fournit le règlement. D'autres ont demandé un débat au grand jour, et c'était assurément le seul parti à prendre, car autrement on leur aurait reproché de craindre la lumière:

"Nous comprenons, toutefois, dit encore le *Courrier des Etats-Unis*, que ce qui se haleine, trouveront une riche variété de bons ouvrages traitant de matières très diverses. Les lecteurs qui n'ont pas les mêmes goûts, ou les mêmes loisirs, pourront s'y procurer, à souhait, nous l'espérons, des livres récréatifs et utiles, adaptés à leurs attraites et à leurs besoins.

Ce que je viens de dire, messieurs, n'est pas toute la pensée des catholiques qui ont pris une part quelconque à la fondation de ce que vous voyez commencer aujourd'hui. Donc quelques mots encore, s'il vous plaît, sur cette œuvre nouvelle.

Alors qu'il était petit enfant, et peu de temps après sa première communion, Napoléon Bonaparte disait un jour à son oncle, l'abbé Fesch, depuis cardinal: "Quand je serai plus grand, j'obtiendrai le commandement d'un régiment dans les Indes. Pour vous, mon oncle, vous serez missionnaire dans ce pays là. Après quoi, moi, à la tête de mon régiment, j'irai attaquer les infidèles et je vous ferai accorder la liberté de leur prêcher l'Evangile." Quo voyez-vous messieurs, dans le propos de cet enfant qui fut plus tard l'étonnant génie que vous connaissez?

Si vous le dégagez de tout ce qui l'individualise, et que vous ne reteniez que ce qu'il y a de fondamental et d'universel, vous y trouverez une grande et belle idée, l'idée de l'apostolat laïque! L'apostolat laïque! me dira-t-on peut-être; oui, en effet, c'est une idée, un être de raison. — L'apostolat laïque, messieurs, est une magnifique réalité; bien plus, c'est une réalité nécessaire; et voici comment je puis, en peu de paroles, formuler rigoureusement ma pensée sur cette importante matière.

Par la profession même du christianisme, tout homme est, de droit, apôtre, dans les limites de sa sphère d'action.

(A continuer.)

FEUILLETON.

SOIREE LITTERAIRE

AU CABINET DE LECTURE DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL.

(Pris de la Patrie.)

(Suite.)

Un autre personnage après avoir écouté son récit plein d'enthousiasme, lui montre d'une main le livre et de l'autre l'édifice, et lui dit: ceci tuera cela; le livre tuera l'édifice!

Cette pensée, développée par l'auteur, c'était que l'intelligence humaine occupée à produire ses idées par l'architecture et par la sculpture depuis plusieurs siècles (car tous ces magnifiques monuments de l'art gothique n'étaient que des poèmes ou des histoires) allait maintenant trouver dans le livre un terrain plus commode, que l'édifice allait être remplacé par le livre. On pouvait aussi voir une autre pensée derrière cette énergique parole, celle que la philosophie et la littérature du dix-neuvième siècle n'ont que trop développée. Ceci a essayé de tuer cela: le livre a fait la guerre à l'édifice.

Eh bien, messieurs, vous ne voulez rien tuer j'espère, car dans le même temps où vous fondez des bibliothèques et des cabinets de lecture. Avec vous, ceci ne tuera pas cela; car vous avez placé cette bibliothèque et ce cabinet de lecture pour bien dire à l'ombre de votre magnifique église paroissiale; vous avez mis le livre sous la protection de l'édifice, vous avez confié ceci à cela, et l'on ne saurait trop vous en applaudir.

L'occasion se présente de constater le mouvement intellectuel qui se développe si rapidement depuis quelque temps parmi nous. Une grande volonté d'imitation a été donnée à notre peuple. Il est difficile d'imprimer un mouvement quelconque, mais une fois le mouvement donné il se propage rapidement et vivement.

L'orateur entre ici dans le détail de ce qui a été fait pour l'instruction publique et pour la colonisation depuis quelques années. Il cite l'exemple de plusieurs paroisses nouvelles où l'éducation fait de grands progrès. Il en cite quelques unes dans les townships de l'Est où l'on a augmenté les cotisations d'école, ou des centaines d'enfants s'instruisent là où il n'y avait que des bêtes sauvages et une vaste forêt il y a quelques années.

Revenant aux bibliothèques paroissiales, je suis certain, dit-il, que l'initiative qui a été prise dans cette nouvelle direction, il y a deux ou trois ans, recevra quelqu'impulsion de ce qui se passe ici aujourd'hui. De nombreuses demandes de secours avec des offres de contributions libérales me sont faites tous les jours, et je n'ai pas de doute qu'assitôt que des règlements auront été publiés pour l'organisation de ces bibliothèques on ne s'empresse partout d'en profiter. Cette disposition à entrer courageusement dans toute voie nouvelle, une fois qu'elle a été ouverte, est d'autant plus consolante qu'un clergé vénérable ne manque jamais de prendre une louable initiative et qu'en le suivant, nos populations ne peuvent guères se tromper. (vifs applaudissements.)

Après l'honorable M. Chauveau, qui ne fait jamais tort à sa belle réputation dans aucune circonstance, monta à la tribune un homme moins connu que lui dans ce pays, mais qui mériterait bien de l'être; nous voulons parler du Rev. Messire Granot, supérieur du Séminaire. Nous donnons avec beaucoup de plai-

sir les paroles pleines de vérité et d'éloquence qu'il prononça devant cette assemblée. Les voici:

MESSIEURS. — Voici les premiers commencements d'une œuvre salutaire et longtemps désirée. Comme on le voit, les commencements sont bien humbles. Mais de même que souvent un grand fleuve n'est, à sa source, qu'un tout petit ruisseau, de même, si le fécondateur universel daigne la bénir, cette œuvre naissante, aujourd'hui excessivement modeste, grandira peu à peu, se consolidera toujours davantage, et prendra peut-être enfin un admirable développement. Nous avons maintenant sous les yeux, il est vrai, une bien meagre graine, quelque chose comme le grain de Senevé dont parle l'Evangile: Eh! bien, qui sait si, dans un avenir peu éloigné, il ne nous sera pas donné de contempler un grand arbre? Nous aimons à nourrir cette douce espérance et nous proclamons bien haut que tel est notre très-ardent désir. Cet espoir, ces désirs du moins, vous les partagez vous mêmes, Messieurs, et je sais positivement que ce qui commence aujourd'hui en ce lieu, excite vos plus chaudes sympathies, et à bon droit, sans contredit.

Ce que l'on entreprend de faire, c'est un cabinet de lecture, et quelque autre chose encore heureusement réalisé, depuis plusieurs années, dans le vieux pays de nos aïeux.

Or au sein d'une cité, un cabinet de lecture est comme une fontaine publique qui répand à flots une onde pure et limpide, ou bien des eaux bourbeuses et infectes.

Et comme la qualité des eaux dont on s'abreuve influe notablement sur l'état sanitaire d'un pays, ainsi la composition des cabinets de lecture exerce sur la condition morale et intellectuelle de ceux qui les fréquentent une puissante action.

Si le cabinet ne fournit à ses habitués que

de bons livres, que des feuilles vouées à la propagation et à la défense du vrai, du bon et du beau, il opérera, insensiblement du moins, une amélioration, et même une transformation peut-être radicale, dans les idées, dans les sentiments et enfin dans les actes par où se traduisent aux dehors les faits intérieurs.

Mais si le cabinet donne en pâture à ses lecteurs, des livres mauvais, des feuilles, feuillets ou brochures destinés à caresser les passions de notre nature corrompue, à les développer et à les fortifier, par une irritation fréquente, alors nul ne peut calculer les désastres produits dans l'esprit et dans le cœur des imprudents qui ne craignent pas de hanter ces funestes lieux.

Serait-il besoin de prouver ces assertions diverses? Qui ne sait qu'un bon livre est un ami éclairé et généreux, toujours prêt à vous donner, sans flatterie comme sans amertume, une leçon ou un conseil salutaire?

Au contraire, qui peut ignorer qu'un mauvais livre est un ami perfide, ou plutôt un cruel ennemi dont les artificieux discours engagent trop souvent dans les liens de la mort? Enfin qui ne voit dans ce double fait, que nous posons comme une donnée fournie par l'expérience de tous les lieux et de tous les âges, la preuve irréfutable des résultats bons ou mauvais des cabinets de lecture, selon qu'il y a de bons ou mal composés?

Celui que l'on ouvre en ce jour, offrira, nous l'espérons, à l'esprit et au cœur, une sorte d'aliments non moins sains qu'agréables. On y trouvera une collection nombreuse et choisie de journaux et autres écrits périodiques, publiés non seulement sur le continent américain, mais encore dans l'ancien monde. Le choix de ces publications a dû se faire et s'est fait réellement au point de vue catholique.

Dans le même cabinet, les esprits sérieux, méditatifs et capables d'une lecture de longue

passé, soit une cruelle chose pour les "Républicains-noirs." Entrés dans la lice en apôtres de toutes les grandes idées, en réformateurs de tous les abus, les voilà tout d'un coup ramenés à la condition commune de tous les politiciens...

J. B. PLAMONDON.

La cinquième clause de l'Acte Provincial de la 18e année du règne de Victoria, chapitre 13, loin de restreindre les droits des municipalités bas-canadiennes, ne fait que leur donner plus d'étendue, puisqu'elle permet aux municipalités de se servir du fonds d'emprunt municipal même par des souscriptions d'actions...

H. I. 1

PROVINCE DU QUÉBEC

OVERTURE DU PARLEMENT.

Hier, à trois heures et demie, le Gouverneur général a ouvert la troisième session du cinquième Parlement Provincial. Son Excellence a prononcé à cette occasion le discours suivant :

Honorable Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative.

L'époque à laquelle le pays requiert chaque année vos services est maintenant arrivée, et je vous ai réunis avec la conviction que vous ferez tous vos efforts pour contribuer au bon gouvernement et augmenter la prospérité du Canada.

Les documents officiels relatifs à la culture du sol s'étendent et que le commerce augmente; c'est la meilleure preuve des progrès du pays. Un des signes extérieurs les plus remarquables de ce progrès se trouve dans l'ouverture du Grand Tronc depuis St. Thomas à l'est jusqu'à Stratford; de grandes cités telles que Québec, Montréal et Toronto, qui jusqu'ici ont été éprouvées les unes des autres par des déserts de neige, ont maintenant entre elles des rapports quotidiens.

Pour ce qui regarde les communications intérieures du pays, j'ai pris des mesures pour faire étudier la vallée de l'Ontario; cette grande rivière qui intéresse également le Haut et le Bas-Canada, afin de m'assurer des facilités qu'elle donnerait plus tard au commerce intérieur. Le rapport de cette exploration n'a pas encore été fait, mais il méritera d'attirer votre attention la plus sérieuse. Dans tous les cas, la contrée, qui est bornée par le lac Ontario, l'Ontario et le lac Huron, m'a paru être très importante pour le Canada; sa colonisation donnera plus de largeur au pays, et les terres, me dit-on, y sont d'une assez bonne qualité pour y attirer une population nombreuse et industrielle et récompenser son travail.

On a donc pris des mesures pour ouvrir des chemins dans une partie de ces territoires, et pour

offrir aux colons des terres sur ces chemins à des conditions avantageuses. Je n'ai guère de doute que l'on puisse offrir des avantages semblables sur les bords du St-Maurice dans le Bas-Canada. On a fait des efforts pour faire connaître en Europe le Canada et ses ressources. Pour ces raisons et d'autres motifs, j'ose m'attendre à une augmentation considérable dans le nombre des émigrés d'Europe durant la prochaine saison. Une pareille augmentation devra être très avantageuse au pays; les cultivateurs qui ont déjà des terres pourront se procurer des travailleurs à bon marché, et la richesse de tout le pays augmentera, parce qu'un travail nouveau donnera un développement profitable à notre sol couvert de forêts.

Je vous félicite du succès de la ligne de steamers qui, l'été dernier, ont voyagé entre Liverpool et Québec et Montréal. Je me réjouis de voir une ligne de vapeurs voyagent hebdomadairement; telle qu'elle est, elle a eu l'effet de faire mieux connaître le Canada et les avantages du St-Laurent comme voie de communication avec l'ancien monde. Il est de la plus haute importance pour la Province de diriger par le St-Laurent une plus grande partie des transports des émigrés d'Europe. Une somme de plus de \$200,000, provenant des réserves du clergé, a déjà été partagée entre les municipalités du Haut-Canada, conformément aux lois de 1855 et 1856, et, cette année, une autre somme sera également disponible.

On a continué à travailler à la commutation de la tenure seigneuriale, et je ne vois aucune raison de croire que cette œuvre sera difficile à mener à bien. Vous apprendrez par une lettre du Secrétaire d'Etat que le gouvernement de Sa Majesté a décidé de soumettre à la considération d'un comité de la Chambre des Communes certaines questions se rattachant aux affaires et au territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sachant combien le Canada pourrait être intéressé dans le résultat de l'enquête, je me suis hâté de m'écrire de la présence, en Angleterre, d'un Monsieur qui ne fut pas négligé aux luttes politiques, mais qui fut de toute manière capable de fournir des renseignements et de valoir aux intérêts de la Province.

Comme Commandant-en-Chef de la Milice, je ne puis m'empêcher, en ce moment, de reconnaître le zèle, l'énergie et la loyauté que la Province ne cesse de montrer. La promptitude, avec laquelle on a formé des corps volontaires, conformément aux lois de 1855 et 1856, est la meilleure preuve de la détermination à laquelle vous êtes venus, comme Canadiens, de conserver et de transmettre à vos enfants les bienfaits d'un sol libre et d'un gouvernement constitutionnel que Dieu vous a accordés.

J'en viens maintenant à certaines mesures qui me paraissent devoir attirer votre attention spéciale pendant la présente session.

Je ne saurais trop vous recommander de vous occuper des moyens d'assurer la construction des prisons dans les différentes divisions territoriales, et l'adoption d'une loi pour en améliorer l'administration. La mauvaise distribution et l'insuffisance des prisons ont été signalés par plusieurs grands juristes et cela en termes qui démontrent que les soins moraux et physiques des prisonniers ont été négligés. Je ne puis trop insister sur ce sujet. Dans nos prisons la promptitude fait que les jeunes délinquants sont convertis par les autres, puis renvoyés au sein de la société libres de tout contrôle et avec les mêmes dispositions. Je me réjouis si, en établissant une surveillance nécessaire sur les prisons, vous pouvez en même temps soumettre les institutions publiques qui le requièrent au contrôle qu'il est utile de voir exercer sur elles. Je vous soumettrai une mesure ayant pour but de faire cesser l'impôt spécial qui pèse sur le Haut-Canada pour le soutien de l'Asile des aliénés, en tant que différenciant des autres modes d'impôts provinciaux.

Je ferai mettre devant vous un projet de loi relatif à l'administration de la justice dans le Bas-Canada de façon à la rendre facilement accessible à tout le monde; cette mesure sera accompagnée d'une codification des lois et des règles de procédure en cette partie de la Province. J'espère aussi recevoir votre concours pour la promulgation de lois destinées à continuer à améliorer le système de judicature dans le Haut-Canada.

Le temps est arrivé suivant moi de s'occuper sérieusement de l'administration intérieure des affaires de cette Province. Dans le but d'apporter à cette partie du service public toutes les améliorations désirables il me semble que l'accès aux emplois devrait autant que possible être ouvert au mérite reconnu par examen plutôt qu'à la faveur et à la considération personnelle.

Vous avez dû vous convaincre par expérience de l'utilité des concours agricoles offerts par les sociétés d'agriculture dans les deux parties de la Province. Je serais heureux si vous pouviez étendre les bienfaits de ces expositions aux beaux arts et aux arts industriels, comme moyen d'exciter l'émulation parmi les classes industrielles.

Je vous offrirai un projet de loi tendant à con-

céder la plénitude des droits de citoyen anglais aux naturels qui ont senti les bienfaits de la civilisation. Je ressens beaucoup de désir de voir prospérer ce pays, et je m'efforcerais de faire disparaître ces obstacles à l'établissement des terres, obstacles apportés par la réserve de territoires ouverts aux sauvages.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Le bilan de l'exercice de l'an dernier sera mis devant vous; vous y verrez que les finances publiques ont été administrées avec économie; et que le contrôle sur les dépenses et comptes publics a été rendu plus efficace par l'addition d'un bureau d'auditeurs au département de l'Inspecteur-général. L'augmentation du revenu a comblé les vœux de l'Inspecteur-général; les estimés de l'année prochaine vous seront communiqués aussitôt que possible.

Honorable Messieurs et Messieurs.

Sa très gracieuse Majesté ayant donné sa sanction à l'acte amendé la constitution du Conseil Législatif, j'ai dans la vacance pourvu à l'élection des nouveaux membres du Conseil. Il résulte de là que douze conseillers législatifs élus par le peuple ont droit aujourd'hui de prendre leurs sièges et de voter comme tels. Bien que les attributions du Conseil Législatif demeurent exactement les mêmes, cependant je pense que l'idée de voir ce corps tirer de la confiance populaire une partie de ses pouvoirs devra ajouter à la considération dont il jouit, et continuer à inspirer aux membres du Conseil, dans l'exercice de leurs importantes fonctions, les sentiments de réserve et de dignité qui sont l'appanage naturel de cette branche de la Législature.

REVUE DES NOUVELLES D'EUROPE.

Autriche.—L'empereur François Joseph a annulé tous les condamnés politiques du royaume Lombard-Vénitien. Le traité basé sur l'unité monétaire en Allemagne adopté à Vienne a déjà été signé par beaucoup d'états allemands.—Le projet d'une loi communale est maintenant complètement élaboré et le bienfait en sera bientôt conféré au peuple.

Portugal.—Ce petit royaume, à l'instar de celui de Belgique, va tout tranquillement son bon petit chemin de réformes; et sans bruit travaille à se constituer sur des bases solides.—Le roi de Portugal et les membres des chambres se montrent animés, du meilleur esprit et des meilleures dispositions.

Russie.—L'empereur de Russie a décrété qu'il se tiendrait tous les quatre ans une exposition de l'industrie russe alternativement à Saint-Petersbourg, à Moscou et à Varsovie.

Turquie.—Le sultan fait préparer un firman contre la vente des esclaves dans toute l'étendue de son empire. Ce firman ne sera exécutoire cependant que petit à petit dans certaines provinces.

Suède et Norvège.—Le gouvernement vient d'accorder des sommes considérables pour la confection de plusieurs chemins de fer dans les provinces de ces deux pays.—Il y a beaucoup de misère en Finlande et en Laponie.

Espagne.—La neige a intercepté les chemins de fer en Espagne dans la province de l'Andalousie, c'est presque un phénomène pour ces régions tempérées.

France.—Le contre-amiral Guérin, commandant de la frégate française la *Yagouair*, a fait l'exploration et la carte hydrographique des côtes de la Corée, mal connus jusqu'à ce jour.—On a recueilli des secousses de tremblements de terre à Lyon.—Le navire à vapeur belge le *Rubis* a remorqué jusqu'à Calais, la maille anglaise *Teal* qui avait rompu l'axe de ses roues.—On a réussi en France à substituer la houille au coke pour le chauffage des locomotives, c'est la solution d'un grand problème d'économie pratique.—On a exposé au palais royal les collections recueillies pendant l'expédition du prince Napoléon dans les mers du Nord, le récit de ce voyage sera incessamment publié.—Monsieur de Charbonnel, évêque de Toronto a prêché le sermon de l'Épiphanie à l'église Saint-Nicolas des Champs.—Il a tombé beaucoup de neige sur différents points de la France et même de la côte d'Afrique.—

On lit dans l'Annuaire du bureau des longitudes de 1856, page 199, que dans les années qui se sont écoulées de 1817 à 1824, la durée de la vie moyenne en France a été de 31 ans et 8 mois; de 1815 à 1852, la du-

rée moyenne de la vie a été de 36 ans et 7 mois. Enfin, pendant les 36 années de 1817 à 1852, cette même vie moyenne a été de 31 ans et 2 mois. Si bien que, plus nous avançons, plus la durée moyenne de la vie augmente.

Angleterre.—On s'est aperçu à Portsmouth qu'un navire de guerre en chantier depuis 87 ans, le *Royal Frederick* est en partie pourri; on va se mettre de suite à remplacer les parties altérées et à l'abandonner pour le munir d'une machine à vapeur.—La reine d'Angleterre a institué pour les marins anglais et français une médaille commémorative de l'expédition de la Baltique.—

NOUVELLES DIVERSES.

Température.—Le journal le *Days* dit que les inondations augmentent dans Grimsbytown. La glace devant la ville devient mauvaise. A moins d'un changement, dans quelques jours, les routes fluviales ne seront plus praticables.

Dégel.—Mardi et mercredi, les champs sur toute la ligne du chemin de fer de Québec à St. Thomas étaient couverts d'eau, et hier soir l'eau était remplacée par une glace vive. On croit que cette glace n'ait l'effet de détruire entièrement les racines de l'herbe, et que la récolte de foin ne soit que très médiocre cette année.

Grâce à la pluie.—Le 17 du courant a eu lieu au St. Esprit, comté de Montcalm, la bénédiction de deux cochons. Sa Grandeur Monseigneur de Montréal présidait la cérémonie. La collecte s'est montée à 496 courant.

Bois.—L'Inquireur des Trois-Rivières dit qu'on attend une grande quantité de bois par le St. Maurice.

Incendie.—Mercredi dernier, un incendie a consumé le magasin et une grande partie des effets de M. William Manning, épicer, rue Guillaume, Montréal.

Le général Cass.—Le nouveau Secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis, a déclaré dans une assemblée à lui-même du Sénat qu'il ne veut point suivre une politique ennemie de l'Angleterre, mais qu'il veut la paix non-seulement avec la mère-patrie, mais encore avec le monde entier.

Ces paroles ont été très bien accueillies, en leur a donné cette interprétation; que le nouveau gouvernement se prononcera contre la piraterie, si le général Cass ne change point de dessin et s'il est soutenu par les républicains.

Récompenses.—La reine d'Angleterre a envoyé une médaille à tous ceux qui ont fait partie des voyages de découvertes et de recherches dans les régions arctiques, depuis 1818 jusqu'en 1855 inclusivement.

Voliers.—Nous extrayons du *Compteur des Etats-Unis* ce qui suit sur les procédés en Cour des Etats-Unis sur l'affaire des voleurs de la compagnie du chemin de fer du Nord en France. On s'est étonné ou on ne sera pas étonné, de voir de quelle sympathie ces misérables sont l'objet à New-York :

L'affaire Carpentier, Grellet et Parodi n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'hier. Nous avons en une seconde séance de trois heures, consacrée comme la première à entendre l'exception sur l'exception. La plupart des points mis en avant par la défense ne méritent pas même les honneurs d'une discussion partout ailleurs qu'aux Etats-Unis. On a allégué, par exemple, que les traités conclus avec la France antérieurement à 1818 ont été annulés par la révolution de février et le changement du gouvernement qu'elle a entraîné; On a voulu aussi constater le droit du gouvernement français à se faire représenter dans la procédure par un avocat. Enfin, on a cherché un argument dilatoire dans chaque mot du *requisitoire* préliminaire ordonnant l'arrestation des prévenus.—On a mis la poursuite en demeure de fournir au dossier la réquisition du gouvernement français au cabinet de Washington—on est allé jusqu'à parler d'assigner le pré-ident et le secrétaire d'Etat, pour les interroger dans les circonstances dans lesquelles a été expédié le *requisitoire* signé par eux.

La défense a d'ailleurs continué à entendre son argumentation de lieux communs à l'adresse du gouvernement français et de ses représentants aux Etats-Unis—de phrases banales en l'honneur des droits de l'humanité—de grands mots très son-

ores, mais parfaitement creux. Un étranger entrant dans la salle à certains moments, aurait pu croire qu'il s'agissait de sous-traiter en glaise de la tyrannie quel que l'éros de la Liberté.

Au train dont marchent les choses, nous sommes menacés d'en avoir pour quinze jours, avant d'aborder la question proprement dite.

Les chemins de fer algériens.—On a proposé l'établissement d'un chemin *Grand Central* de l'Algérie, qui mettrait en rapport Oran et Constantine et suivrait la ligne du Tell avec une étendue de plus de 1,000 kilomètres. Sur cette voie principale s'embrancheraient une foule de lignes secondaires qui traiteraient à bon compte tous les ports de la Méditerranée. L'exécution de ce projet exigerait quelques centaines de millions. On y joint l'obtention de concessions territoriales. Ce serait une entreprise à la fois industrielle et agricole.

Un second projet, moins considérable, consisterait à établir une voie ferrée dans toute la vallée du Chelif, en la reliant aussi avec les ports de la côte, à Alger, Oran, etc.

Ces projets partent tous de l'intérieur pour aboutir au littoral; il en est un troisième, qui suit une direction diamétralement opposée; dans celui-ci, des tronçons isolés traiteraient des divers ports de quelque importance et pénétreraient dans les régions intérieures. Ces tronçons isolés sont destinés à devenir des têtes de lignes et à se raccorder, lorsque les circonstances l'exigeront, en un réseau général en vue duquel ils seraient conçus et établis.

C'est ce dernier système qui a prévalu jusqu'à ces derniers temps dans les travaux administratifs auxquels a donné lieu la question des chemins de fer algériens.—(Anales des Sciences.)

(Pour toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU.

Faits Diverses.

La haute administration et le parlement suédois ont perdu dernièrement un de leurs membres les plus distingués dans la personne du père de la cour des comptes, M. de Hartmannsdoff, mort à un âge peu avancé. M. de Hartmannsdoff avait dirigé longtemps la chambre des nobles comme chef du parti conservateur. Cet ordre a décidé qu'une médaille serait frappée pour perpétuer le souvenir du défunt.—(Mouvement.)

La Bibliothèque royale de Bruxelles vient de recevoir de la Bibliothèque de Boston, à titre d'échange, en retour d'un essai des publications officielles du gouvernement belge, une nombreuse collection d'ouvrages sur la statistique, l'histoire, les sciences et la littérature publiés dans ces dernières années aux Etats-Unis. Plusieurs de ces ouvrages sont magnifiquement reliés. L'échange qui vient de s'effectuer, est le résultat des conventions qui furent entre les deux dépôts littéraires des relations suivies.

Le *Mouvement* du 6 janvier contient un rapport de M. Pittakis, conservateur des antiquités, au ministre de l'Instruction publique et des cultes, sur les dernières découvertes faites dans l'Acropole d'Athènes et dans l'Odéon. Voici la fin de ce rapport, qui mentionne la partie la plus importante des découvertes faites dans l'Odéon d'Hérode Atticus :

Le plus grand et le plus beau résultat des fouilles faites, grâce à la munificence de la reine, c'est le temple délabré du magnifique Odéon qu'Hérode Atticus éleva à la mémoire de sa femme Régilla, et qui, sorti des ruines, comme maintenant l'archéologue et le visiteur.

L'illustre savant de Marathon avait, d'après Pausanias, donné à cet édifice des dimensions assez grandes, une construction fort solide, et l'avait reconstruit, selon Philostrate, sur un toit de cédre. C'est maintenant qu'on peut voir dans les portiques de l'édifice que les grands blocs de pierre dont il est construit étaient couverts de stuc ou de plaques de marbre de diverses couleurs. Il ne reste plus à souhaiter à ce sujet que le complet déblaiement de l'intérieur de l'édifice.

Marriage.

Le 23 février courant, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Port-Neuf, par le Rév. M. L. E. Parent, Monsieur François Hardy à Belle Ékoneur Fauchet.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

PRIX DES MARCHÉS.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Farines de blé, Farine de maïs, Avoine, Pois blancs, Orge, Maïs, Beurres, Porcs salés.

(Extrait de la circulaire de M. Ed. Chalmers.) LIVERPOOL, 30 janvier 1857.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE COMMERCE DU BOIS DEPUIS LE 31 JANVIER 1856.—Un coup-d'œil sur le commerce suffit pour demeurer convaincu que l'importation du bois a été bien plus considérable que jamais, et l'on pourra en juger par le chiffre total qui est de 477,270 tonneaux, ce qui fait en moyenne une entrée de 1310 tonneaux par jour. On peut se faire une idée de la rapidité avec laquelle cette branche prend de l'extension par le fait qu'elle s'est accrue de 52 par cent pendant les six dernières années, c'est-à-dire depuis 1851, alors que le total des importations n'était que de 312,920 tonneaux. L'augmentation porte principalement sur les madriers d'épinette, dont l'importation s'est accrue de 171 par cent, tandis que le commerce du bois carré est demeuré à peu près dans les conditions normales. Le caractère distingué des transactions, l'année dernière, a été une fluctuation continue dans les prix. Le prix des madriers d'épinette est

élevé pendant cinq mois de £8 15s. à £10 5s. puis il a baissé jusqu'à £8 5s le cent, mesuré à l'égalon commun; prix actuel. Ce manque de fixité dans les marchés est dû quelque peu à des manœuvres spéculatives temporaires et au système, récemment adopté, de taire les prix des transactions en gros. En général les marchands et les importateurs n'ont en cette année que des pertes à enregistrer, tandis que les maîtres de vaisseaux ont grossi leurs fortunes en conséquence des prix exorbitants du fret. D'après l'état actuel du commerce en général, on doit s'attendre à de grandes demandes, mais il n'est pas probable que les prix varient beaucoup, surtout si l'on prend en considération l'aspect du marché monétaire.

Ci-suit un tableau comparatif du tonnage employé dans le commerce du bois pendant les deux dernières années :

Table comparing wood trade tonnage from Jan 31 1856 to Jan 26 1857. Columns: Vaisseaux, Tonneaux. Rows: Québec, St. Jean, etc., Baltique, Total.

Table comparing wood trade tonnage from Jan 31 1855 to Jan 26 1856. Columns: Vaisseaux, Tonneaux. Rows: Québec, St. Jean, etc., Baltique, Total.

Bourse de Paris du 4 février.—Les affaires ont bien de la peine à prendre des allures d'activité normale et régulière. Après une liquidation excellente, toute à l'avantage de la hausse, il semblait que nous allions entrer définitivement dans la voie ascendante, et que le marché, déblayé des mau-

vais acheteurs, délivré bientôt des inscriptions flottantes de l'emprunt, reprendrait promptement son essor.

Il faut convenir que si la rente s'est maintenue, ce n'est pas un résultat dont il y ait beaucoup à se féliciter, en présence du retour marqué qui se manifeste de la part des spéculateurs, en faveur de la rente.

De nombreux arbitrages ont eu lieu hier et aujourd'hui encore contre les chemins de fer; les capitaux réalisés par ces ventes se sont reportés sur la rente, et c'est à grande peine qu'elle s'est soutenue au-dessus de 68. Elle a fermé à 68.15 à terme, en baisse de 5 cent, et à 67.95 au comptant, en hausse de 15 cent.

Cette fermeté du comptant, la tendance du report à s'élever, sont deux motifs plus propres à inspirer de l'espoir. Il faut aussi tenir compte, dans les influences favorables de la journée, de la hausse des fonds anglais, qui sont venus à 93 3/8.

La rente à 1/2 a fléchi de 20 cent, à 91.30. Le comptoir d'escompte s'est négocié à 720, la Banque de France à 4,150.

Le Crédit est tombé à 1,350. La faiblesse momentanée de cette valeur est le résultat des mêmes causes qui pèsent sur le marché des chemins de fer. Il sagit toujours de ces mesures fiscales dont les actions doivent être frappées, et sur lesquelles un journal belge apporte ce matin des détails qui ne paraissent pas avoir rencontré beaucoup de créance. D'après ce journal, l'impôt dont il est question serait établi sur le capital des actions; ce mode de taxe sur le capital paraît bien hasardé.

Quoi qu'il en soit, le marché des chemins de fer est toujours sous l'impression de ces bruits; qu'il faut le reconnaître, ne sont pas de nature à produire de la hausse, soit que l'on atteigne le capital, soit qu'on frappe le revenu des actions.

Il y a ou encore des ventes assez nombreuses.

AGRANDISSEMENT SUCCESSIF DE LA RUSSIE.

Voici le tableau statistique des envahissements successifs de la Russie depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours, d'après Malte-Brun, Schmitzer, le general Beam, etc.

Table showing territorial acquisitions of Russia from 1328 to 1689. Columns: Date, Event, Population.

EMPIRE DE RUSSIE. 1725. à l'aven. de Catherine Ire. 27,815 20,000,000 1762. à l'aven. de Catherine II. 319,538 25,000,000 1796. à la mort de Catherine II. 331,850 33,000,000 1825. à la mort d'Alexandre Ier. 367,494 56,000,000 1831. à la prise de Varsovie. 369,764 60,000,000

C'est-à-dire que, depuis deux siècles, la Russie a doublé son territoire, et depuis cent ans elle a triplé sa population.

Ses conquêtes, depuis soixante ans, sont égales à tout ce qu'elle possédait en Europe avant cette époque.

Ses conquêtes sur la Suède sont plus grandes que tout ce qui reste de ce royaume.

Ses conquêtes sur les Tartars ont été égales à celle de la Turquie d'Europe, avec la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Ses conquêtes sur la Turquie d'Europe sont plus grandes que le royaume de Prusse, moins les provinces rhénanes. Ses conquêtes sur la Turquie asiatique sont égales à tous les petits Etats d'Allemagne. Ses conquêtes sur la Perso sont égales à l'Espagne (royaume uni).

Ses conquêtes sur la Pologne sont égales à tout l'Empire d'Autriche.

En déduisant le chiffre de sa population, on trouve :

Table showing population statistics for various groups: 2,000,000 pour les tribus du Caucase, 1,000,000 pour les Cosaques, 5,000,000 pour les Tatars, etc.

La population de la Pologne ancienne compte pour les deux cinquièmes de la population totale, sur un huitième du territoire.

La population moscovite compte pour un tiers de la population totale, sur un dixième du territoire.

C'est-à-dire que, même aujourd'hui, l'élément polonais s'y trouve en très grande majorité, relativement à tous les autres. M.

(Journal de Connaissances Utiles.)

PAR ENCAN

Scront vendus, MARDI, le TROIS de MARS prochain, à NEUF heures du matin, à la maison ci-devant occupée par feu Louis Huot, en la paroisse de Charlesbourg :

TOUTS les meubles et effets mobiliers dépendant de la succession du dit feu Louis Huot, consistant en Sofas, Chaises, Tables, Buffet, Commode, Miroirs, Cadres, Tapis, Lits et Linges de lit et autres linges, Poêle double, l'ustensiles de Cuisine et une quantité d'autres articles trop long à détailler ; et aussi un lot d'argenterie, consistant en Cuillères à potage, Cuillères à thé, etc., et Vaiselles de toutes sortes.

La vente commencera à NEUF heures précises.— Pour ARGENT COMPTANT.

JOS. PETITCLERC, Notaire.

Québec, 26 février 1857.

PERDU.

L'UNDI SOIR, le 23 du courant, dans la Caserne des Officiers, rue St. Louis, on a dérobé la Caserne des Officiers, jusqu'à l'Esplanade UN BRACELET EN VELOURS avec agrafe en or, portant les initiales F. B. Quoique le rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

Québec, 27 février 1857.

AVIS

EST par le présent donné que les propriétaires de la Salle Musicale de Québec vont présenter une requête au Parlement pendant cette session pour obtenir certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

Québec, 27 février 1857.

AVIS

Les soussignés offrent en vente 600 Spars d'épingle, depuis 30 à 70 pieds de long, une partie étant sur le terrain de la Corporation, au Palais, 600 morceaux d'épingle, de six pouces carrés, propres à la construction des maisons, de 25 à 30 pieds de long.

Accusé.—60,000 écorces de bouleau pour les sucriers et lambruissements de maison, le tout à vendre à très-bon marché.

ANSELME PELLETIER.

Québec, 27 février 1857.

AVIS

Le soussigné se charge de dresser avec soin, à son bureau, toutes Reçûtes à la Législature et à la Corporation de Québec, toutes Demandes de Licences pour le Commerce en Gros et en Détail et pour Hôtelleries, dans le District de Québec.

Québec, 27 février 1857.

Société Bienveillante Américaine Britannique du Canada.

M. VITAL TREMBLAY, agent de la Société B. A. Britannique du Canada, est parti pour visiter les paroisses d'en bas du côté Sud du fleuve. Il est autorisé à régler toutes les affaires et à collecter tout argent dû à la dite Société.

Québec, 27 février 1857.

J. F. ALARIE. Peintre de maisons et d'enseignes.

INFORME ses amis et le public en général qu'il vient d'agrandir son établissement, qui maintenant lui permet d'exécuter, sous le plus court délai, aux conditions les plus faciles, toutes sortes d'ouvrages, comprenant la DOUBURE, L'ORNEMENTATION, en peinture, IMITATION des divers bois, etc., etc. Pour la confection de ces ouvrages il n'emploie que les meilleures couleurs, et ne trompe jamais ses pratiques.

Québec, 27 février 1857.

FETE DE ST. PATRICE. GRAND CONCERT

SABATIER, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. SABATIER. GRAND CONCERT.

FETE DE ST. PATRICE, MARDI, le 17 mars prochain.

SALLE MUSICALE, RUE ST. LOUIS.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures précises.

Québec, 26 février 1857.

AVIS.

UN CANADIEN bilingue des MEILLEURES RECOMMANDATIONS, possédant la langue anglaise ayant l'expérience du Commerce, désire se procurer une situation soit dans cette branche ou dans un bureau.

Québec, 25 février 1857.

APPARTEMENTS A LOUER.

TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjoint les bureaux de la Société des Bâtisses du Peuple. Les dites PIÈCES bien disposées pour des bureaux.

Québec, 25 février 1857.

A LOUER. UN COTTAGE à LA CANARDIÈRE. S'adresser à F. X. GARNEAU. Québec, 26 février 1857.

A LOUER. LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenant autrefois à P. JARNAK) qu'occupe maintenant M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation. S'adresser à GERM. GUAY, S. P. Rue du Pont. Québec, 24 février 1857.

A VENDRE. UNE MAISON à deux étages, rue South-au-Matlot, occupée par M. GINGE, comme tonnellerie. S'adresser à E. G. CANNON, S. P. Québec, 20 février 1857.

A LOUER. UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupés ci-devant par le Soussigné, et aussi DEUX ÉCURIES de quatre places, avec cours, situées dans la rue Saint François, Haute-Ville, F. BUTEAU. Québec, 20 février 1857.

A LOUER. UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de bonnes dépendances et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers, située en la paroisse de Beauport, un peu en dehors du village. S'adresser à M. DeFoy, notaire, Haute-Ville à Québec, ou sur les lieux, au propriétaire soussigné. J. E. DEFOY. Québec, 20 février 1857.

AVIS. LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 4 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues et qui elle doit elle-même seront réglées par M. M. AVOY, qui seul est autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera à commercer comme ci-devant en son propre nom. Toute personne endettée envers la dite société est priée de payer immédiatement. M. McAVOY. Québec, 23 février 1857.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS est donné par les présentes qu'un DIVIDENDE SEM-ANUEL de quatre pour cent, à 4 pour cent, a été déclaré sur le Capital de cette Institution, et sera payable le et après le DEUX MARS prochain. Le livre de transport sera fermé depuis le 16 février courant, au premier mars prochain. Par ordre du Bureau. B. H. LeMOINE. Montréal, 20 février 1857.

BEURRE! BEURRE!! A vendre par le Soussigné. 152 TONNETTES BEURRE DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE KAMOURASKA. A. J. MAXHAM. Québec, 23 février 1857.

GRANDS MARCHÉS!!

LES SOUSSIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE, VENDRONT À TRES BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

A. MERRILL et Cie., 79, rue St. Jean, Québec, 18 février 1857.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapelier, No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUEBEC.

Offre en vente, en gros et en détail, un assortiment considérable de

Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama, À une grande réduction.

Il nettoie et répare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Lézhorn, par le nouveau procédé, depuis 14, jusqu'à 25. 6d. Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été.

Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes.

Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai. Québec, 18 février 1857.

A VENDRE. PH. A SAUMON MEILLEURE QUALITÉ, chez I. ET C. TETU ET Cie. Québec, 14 février 1857.

SOUMISSIONS DEMANDÉES. On recevra, au bureau du soussigné, des SOUMISSIONS pour l'érection de la PARTIE EN PIERRE d'une ÉGLISE à VALCARTIER. E. G. CANNON, S. P. Québec, 13 février 1857.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasin d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont suffisamment grandes pour être divisées en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écuyer, notaire, rue St. Pierre, ou bien au soussigné. ROBERT BUCHANAN. Pointe-Lévy, 12 février 1857.

SOUMISSIONS DEMANDÉES. DES SOUMISSIONS séparées seront reçues jusqu'à un vingt-cinq du courant à l'Office de Chs. HAZELARD, écuyer, pour construire une maison pour le soussigné. J. W. LEAYCRAFT. Québec, 17 février 1857.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE. Panama, Lézhorn, Tress de Cheveux, Condorret, Tossan, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeaux de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce. No. 18, rue du Palais. Québec, 17 février 1857.

CARTE. M. LOCKWOOD, PEINTRE DE PORTRAITS et de MINIATURES. Donne aussi des leçons privées sur la peinture en miniature et sur le dessin photographique. Québec, 13 février 1857.

A LOUER. CETTE maison de première classe sur la rue St. Ursule, coin de la rue des Filles, avec une grande cour, établis, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. Buzazas, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M. tous les jours, la dimanche excepté. —Aussi— Une MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le lieu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg.

PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN. Québec, 11 février 1857.

A VENDRE. LA GOÉLETTE NEUVE et de première classe se de 125 tonneaux (pouvant en porter 280) appelée L'Autore, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax. S'adresser à FR. HAMELIN, Deschambault, Ou L. ET C. TETU et Cie., Québec. Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER, Possession au Ver tant proletra. UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Etables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser, à Québec, à L. ET C. TETU et Cie. Québec, 10 février 1857.

AVIS. TOUTS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de leur réclamations dûment attestées d'ici au 1er MARS prochain entre les mains du Soussigné. J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort. Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER. CETTE maison à trois étages, commodité et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDERSON, éc., et celle de Hon. S. F. BELFAR, avec cour, écurie, appentis, remise, en face au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie à prix pourrait demeurer entre les mains de l'acquéreur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur. S'adresser à W. BURROUGHS, Ec., ou à E. G. CANNON, Ec., S. P. Québec, 7 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT, FAIT OU REPARÉ ET RECOUVRE DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS. No. 35, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC. Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de fauence et d'ouvrages de terre. Québec, 6 février 1856.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CUISSE, SIMARD et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec. INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le meilleur goût et dans le style le plus élégant de Lovans et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits. DROUIN & ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leur établissement, espèrent mériter la continuation de leur patronage public. Québec, 2 février 1857.

CARTE. Grande Réduction dans les Prix!!! C. J. ARDOUIN, Importateur, Orfèvre et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique, JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÛRES DE LAIRO.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS. Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en boîte, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS. Porte-huiliers, Porte-liqueurs, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, guéridons, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à potage, etc., papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, offrent un assortiment très riche et varié. Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B.—Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure. On continue de faire les ouvrages commandés. C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique. Québec, 7 février 1857.

GOUCK, COOPER & Co. Plumiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

YANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles. Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plomage et pour la distribution du gaz. On posera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre. Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

BUREAUX A LOUER. PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

PERDU. UNE personne de la campagne, a perdu une BOITSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 75. 6d. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal. 21 février 1857.—G.

FOURRURES!! UN magnifique assortiment de PELLETIERES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. Ashworth et Cie. No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.—Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec. On trouvera et l'on pourra toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans l' magasin ci-dessus mentionné. WM. ENNIS, Propriétaire. Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGIT, GRAVEUR ET DOREUR. FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHERS DE FENÊTRE, etc., etc. Il décore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le meilleur goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE. No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1856. 3f.p.s.

Jambons, Lard séché, etc., etc. Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÉCHÉS, LARD FUMÉ ET ÉPICÉ, SAINDOX, BONDÉS DE BEUF, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec. On les vend en gros et en DÉTAIL, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement. Le soussigné PRÉPARE ET FUME aussi le LARD SÉCHÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés. LUKE MADDEN, Epicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de l'hoque Québec, 2 février 1857.

L'EXEMPLE, REVUE UNIVERSELLE DES TOUTS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT. (BUREAUX: Paris, No. 44, rue des Remparts.) CE nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses. Ceux qui voudraient rendre publiques quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple ou les déposer au bureau du Courrier de Canada. Le prix d'abonnement est de 6 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages. J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 7 février 1857.

AVIS. Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations. S'adresser à JOS. SOULARD, Fils. Québec, 2 février 1857.



GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville.

ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie, telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, portes-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs; —DE PLUS—

A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti. ANSELME HARDY. Québec, 2 février 1857.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, rue saint-Jean, Québec.

P. E. P. INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté l'état de son établissement de FABRIQUE et de REPARER facilement toute espèce de BIJOUTERIES, et que s'étant de plus assuré les services d'un excellent ouvrier Bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre ou à réparer tout article de ce genre, à des prix modérés. N. B.—P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec propreté et expédition. Québec, 2 février 1856. Gs.

M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, SANS CONTRE-DIT, LES MEILLEURS

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très-réduits, A COMMENCER

Lundi, le 2 février, AU MAGASIN DE

WM. LAIRD & Co, RUE LA FABRIQUE.

W. L. & Co vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations du printemps.

LES MARCHANDISES CONSISTENT EN: 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10d. valant 1s. 2d., 500 do Toile do do, 500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 3s. 4d. valant 4s. 5d., 500 do Toile écarlate pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 6d., 750 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d., 2000 verges Drap de Coubourg, de 7d. valant 1s. 0d., 5000 do Mousse-line de laine, de 5d. valant 10d., 5000 do do do de 7d. valant 1s., 10000 do Shirting blanc, de 4d. valant 6d., 10000 do do de 5d. valant 7d., 5000 do Cotongris (une vergée de large) de 4d. valant 5d., 1000 Couvertures pliquées et blanches (de toilette), de 9s. valant 11s. 6d., 1500 Courtes-pointes blanches et de couleur, de 2s. 3d.

—Aussi— Flanelle, Cordages, Etouffes pour enlottes, Tolle, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc. Tout article à une grande réduction. WM. LAIRD et Cie. Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS



Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZOIRS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont arisés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, raziors et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par cent meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir. JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davro Mercier, manouvrier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857. 1m.

DENTISTE.

R. RAMSAY, Chirurgien-Dentiste. L'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a ouvert une officine au-dessus du magasin d'epicerie de M. MOUNTAIN...

A. KRAUTH & Co.

SA, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS) Importation, fabrication, d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Electrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier dès sa plus tendre enfance; de là étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'horloger-orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POULIN et FILS, qui l'ont vu quitter, à regret, le sous-sol, où se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites ou voudrait bien le charger, sans exception la réparation des choses antiques.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Machines de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des empiètes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

A. KRAUTH. Québec, 2 février 1857.—an.

MAISON DE BAINS.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons en général, dans le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hotel Russell, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une Année.—Eau chaude, chaude ou froide.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, \$5. Un enfant au-dessous de 2 ans, 2. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 3. Un enfant au-dessous de 12 ans 1 1/2.

Famille.—Bains d'Eau Douce.

1ère classe.—Pour un Monsieur et Dame..... 54. et 1 enfant..... 114. et 2 enfants..... 133. et 3 enfants..... 152. et 4 enfants..... 171. et 5 enfants..... 190. et 6 enfants..... 209. 2ème classe.—Pour Monsieur et Dame..... 54. et 1 enfant..... 71. et 2 enfants..... 88. et 3 enfants..... 105. et 4 enfants..... 122. et 5 enfants..... 139. et 6 enfants..... 156.

Prix des Bains d'Eau Sûle pour Huit Mois.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame \$12. Un enfant au-dessous de 12 ans... 8. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 10. Un enfant au-dessous de 12 ans... 7.

Remarques.

Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 15. 3d. pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 15. 3d. pour chaque bain.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les susdits bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'Avril.

Règlement.

Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains.

Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe. Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des Etats-Unis et de Londres, etc.

Les portes s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Dix Heures, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et alors elles s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Huit Heures, P. M.

GOSSELIN et LABUÉ

Québec, 2 février 1857.

NOUS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préventif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre dans cette ville.

- P. Larue, M. D., O. L. Robitaille, M. D., H. Blanchet, M. D., H. F. Rinfret, M. D., P. Baillargeon, M. D., L. Girard, A. Jackson, M. D., A. Rowand, J. Z. Nault, M. D., Ph. Wells, Jos. Morrin, M. D., L. J. Roy, M. D., J. McKie, D. D. S., Jns. A. Sewell, M. D., P. Moffat, M. S. C. S. L., John L. Hall, M. C. G., J. P. Russell, M. D. E., John Fitzpatrick, M. D., R. H. Russell, M. D. E. M., P. G. Tourangeau, M. D., B. C. S. L., P. O. Jos. Painchaud, M. D., Wm. Marsden, M. D., P. O. Tessier, James Reeds, C. Frémont, M. D., P. E. Landry, M. D., Québec, 2 février 1857. 2fpa.

Dessins Photographiques coloriés.

Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, dans la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. McLAUGHLIN et McKENNY, No. 68, Rue St. Jean.

McLAUGHLIN et McKENNY, WILLIAM LOCKWOOD. Québec, 2 février 1857.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

Pour la Cure Rapide des RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE, et pour le soulagement des consumptifs, même dans un état avancé.

Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité. Dans toutes les villes et presque dans tous les villages des Etats-Unis, ses cures merveilleuses l'ont déjà fait connaître. De plus, il est bien peu de familles dans le monde civilisé sur ce continent qui n'aient pas de preuves personnelles de ses heureux résultats; et en plus petit nombre encore sont les communautés qui n'ont pas des troupiés vivants de ces cures contre les dangereuses maladies de gorge et de poumons. En même temps qu'il est le plus puissant antidote encore connu à l'humanité contre les dangereuses et formidables maladies des organes pulmonaires, il est encore le remède le plus agréable et le plus sûr qu'on puisse faire prendre aux enfants et aux jeunes personnes. Les parents devraient toujours en avoir en leur possession afin de pouvoir faire face à l'ennemi qui foudroye sur eux au moment où ils y pensent le moins. Nous savons sur quoi nous fonder pour croire que le Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a préservé plus de vies en prévenant la Consommation, qu'il n'en a guéri. Ayez-en constamment en mains, et guérissez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer inexorable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin le plus capable de le maîtriser. Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires, et comme tous connaissent aussi l'efficacité de ce remède, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le préparer aussi parfait que possible, et il nous est ainsi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remède que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison.

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass. 2 février 1857.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER,

(ENVELOPPÉES DE SUCRE) SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac.

Pittsburgh, Pa., 1er mai 1855. Monsieur: Je me suis souvent aperçu que les maux de tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules. Ces maux de tête étaient causés par le mauvais état de mon estomac qu'elles rétablissaient incessamment. Si elles peuvent être d'une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on le fasse connaître.

Avec beaucoup de considération, votre Commis à bord du steamer Clarion. ED. W. PEEBLE.

Dysenterie, relâis et vers. BUREAU DE LA MALE-POSTE, HARTLAND, Liv. Co., Mich., 18 novembre 1855.

Dr. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire. Malade et dans un état de langueur depuis des mois, elle était allée à grands frais se faire médicamenter, sans qu'aucun médicament n'eût pu lui apporter le moindre soulagement, lorsqu'on lui conseilla d'essayer les Pilules de Dr. Ayer. Elle en fit usage, et vos inimitables Pilules la rétablirent bientôt en lui faisant jeter une grande quantité de vers (morts). Peu après, les mêmes Pilules la guérirent encore ainsi que deux de nos enfants d'une dysenterie sanglante. Un de nos voisins, incommodé d'une semblable maladie fut guéri par son épouse, ce qui lui en fit prendre que deux doses seulement, tandis que d'autres dans le voisinage aussi, après avoir perdu beaucoup de temps, payaient des comptes de cinq à vingt piastres à leur médecin, sans toutefois être entièrement guéris. Un tel remède si efficace en même temps que si sûr, ne pourra que devenir très en vogue par ici.

GEO. J. GRIFFIN, Maître-de-Poste. Indigestion et impureté du sang.

Dr. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remède le plus efficace que je connaisse, et je puis les recommander avec confiance à mes amis.

Votre, etc., J. V. HIMES, Pasteur de l'Eglise de l'Avant, Boston.

WAR-AW, WYOMING Co., N. Y., 24 octobre 1855. CHER MONSIEUR: je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D. Maladies bilieuses et dérangement du foie. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

MONSIEUR:—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur cathartique encore connu. La manière avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remède précieux pour les dérangements de cet organe. C'est un fait, que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obéissant qu'il n'ait cédé devant elles.

Votre affectueux, ALONZO BALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine. Frigipècia, acrifule, flux des princess, dartres, humeurs, rhumes.

Dr. AYER: Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri

ma petite fille, d'ulcères les plus mauvais sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérés incurables. Après que l'enfant eut été guéris, sa mère qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tête et sur la peau, en fit aussi usage et fut entièrement guérie. ASA MORGRIDGE. Rhumatisme, névralgie et goutte.

MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 JANV. 1856.

BENEFICENT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous félicitais pas connaître le soulagement que votre habileté m'a procuré. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un mal nerveux presque insupportable, et finit par un rhumatisme chronique; et malgré que j'employai les médecins les plus recommandés, la maladie augmentait de plus en plus, jusqu'à ce que de l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, j'eussai vos Pilules. Leurs effets furent très remarquables, et j'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien.

CHAMBRE DE SÉNAT, BATON ROUGE, LA., 5 décembre 1855. Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années.

VINCENT SHELLE, POUR L'HYDROPISE, LA PLEURE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, respirant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Stérilité et l'Avortement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux dans les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très-dangereuses comme Pilules ordinaires. Télémez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer inexorable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin le plus capable de le maîtriser.

Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires, et comme tous connaissent aussi l'efficacité de ce remède, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le préparer aussi parfait que possible, et il nous est ainsi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remède que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison.

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass. 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE DANS LES PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

A découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la pire espèce.

Il est parvenu à condenser par l'analyse, les vertus de cinq de ces plantes, dans des extraits tellement purs et concentrés, qu'une livre pesant de l'extrait équivalait en vertu médicinale à 20 livres de la racine séchée. Ces extraits sont ensuite préparés sous forme de pilules, désignées sous le nom de Pilules de la Forêt du Dr. Halsey.

Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qu'il a découvert lui-même. Ce remède est désigné sous le nom de Vin de la Forêt du Dr. Halsey.

(Ce vin étant le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inouïe jusqu'à ce jour.)

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulières à cette seule espèce de pilules. 1° Elles n'ont jamais pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution. La raison en est qu'elles ne contiennent ni drogues ni matières minérales, mais sont le produit des vertus pures des plantes qui sont aussi naturelles que les objets dont nous nous nourrissons.

2° Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et matières impures; leur efficacité opère en même temps sur le sang et le purifie jusqu'à ce que toutes les humeurs disparaissent.

3° La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux si ce n'est d'une manière très légère. C'est une folie d'employer les purgatifs qui peuvent causer des douleurs aiguës; de tels remèdes causent des douleurs et produisent la faiblesse sans purifier le sang; en outre elles nuisent au ton de l'estomac et des boyaux. J'ai pour principe de ne jamais affaiblir la constitution; plus les fonctions vitales ont de vigueur, plus elles sont propres à dominer le mal, si on les aide par une médecine vraiment bonne. Les SELS et L'HUILE DE CASTOR et toute la nomenclature des pilules composées de drogues, ne servent qu'à produire la purgation. Ces drogues n'influent point sur le sang ni sur les mauvais humeurs; les pilules faites du produit de ces plantes sont tout à fait différentes. Elles ne peuvent nuire à un enfant, cependant leur efficacité à guérir les maladies du sang et autres douleurs sans aucun doute, et dans quelques cas dont j'ai été témoin oculaire, les résultats qu'elles ont produits sont quelque chose de miraculeux.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES; mais l'efficacité des deux remèdes s'harmonise; et pour la guérison de certains maux l'un des deux remèdes est aussi important pour l'autre que l'eau et la nourriture le sont pour notre existence. Il est certaines maladies qui n'exigent que le vin seul, pour être guéries; tandis qu'il est un grand nombre de maux dont la guérison peut être effectuée par le seul usage des pilules. J'ai désigné dans les directions ci-dessous, quelques-uns de ces cas qui ne nécessitent que l'emploi des pilules, et d'autres où il ne faut que l'usage du vin; ainsi que certains cas où l'on doit se servir à la fois des deux. L'action combinée des deux remèdes produit un effet plus puissant et plus sûr, et plutôt que l'action d'un seul dans tous les cas, j'en ai recommandé l'emploi simultanément.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infallible pour tous dérangements bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guériront de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manqueront jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC. (Je n'ai jamais fait l'essai de mes remèdes dans les cas les plus avancés de consommation, et je ne puis en garantir le succès dans ces cas.) Mais ces remèdes guérissent plus promptement que tous autres que je connaisse, les rhumes invétérés, la toux et les douleurs d'estomac.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après qu'il continué à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qui en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de L'ASTHME; mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPSIE et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de

bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies et douleurs.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle, attendu que le siège de cette affection réside dans les organes digestifs; ainsi l'usage de nourriture chargée ne servirait qu'à empirer le mal. Pour obtenir la guérison certaine de ce mal, prenez une ou deux pilules de la Forêt, tous les soirs avant de vous mettre au lit, et trois doses légères de vin chaque jour. Faites surtout usage de légumes légers, tels que Ble de Turquie, pain de froment, pain de blé d'Inde, tomates, légumes verts sont parfaitement convenables. Évitez toute nourriture trop riche, la pâtisserie, les puddings, le vinaigre, aux autres articles et tous les stimulants; prenez beaucoup d'exercice.

L'efficacité des remèdes de la Forêt opère régulièrement dans les cas de rhumatisme; les castres sévères peuvent quelquefois être guéris par leur usage, en dix ou douze jours, tandis que d'autres cas moins graves en apparence, exigent pendant plusieurs mois l'usage de ce remède avant de disparaître. La cause peut dépendre du dérangement de la constitution, mais le plus fréquemment, elle provient de l'usage antérieur de quelques narcotiques, car j'ai toujours remarqué qu'il fallait plus de temps pour guérir les patients qui avaient fait usage de mercure, de vin de colchique et autres drogues empoisonnées. Combien de fois m'entendons-nous pas faire cette remarque, je ne me suis jamais si bien porté que depuis ma dernière maladie.

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie, ne provient pas si souvent des suites de celles-ci, que des effets pernicieux des drogues dont on fait usage pour se guérir.

FIEVRES INTERMITTENTES ET TREMBLEMENTS.—Les remèdes de la Forêt sont les meilleurs au monde pour guérir ces fièvres. Une dose ou deux des pilules et moins d'une bouteille de vin suffit pour faire disparaître la fièvre tremblante et guérir le patient. J'ai eu des cas de fièvre tremblante dans lesquels le patient avait les membres très enflés par suite du mauvais effet de médecines renfermant de la quinine. La guérison opérée par le remède de la Forêt n'est jamais suivie de mauvais effet; j'ai même été souvent demandé de faire l'application de mes remèdes pour guérir les mauvais effets de la quinine après que le patient eût été guéri de la fièvre intermittente. Pour guérir cette maladie, suivez les directions suivantes. Prenez une bonne dose des pilules, quand vous sentez mieux, afin qu'elles puissent avoir le temps de nettoyer l'estomac et les boyaux, et de produire leur effet en entier quelques heures avant le retour de la fièvre. A cette période de la maladie ou à peu près trois heures avant le retour de la fièvre, le patient doit commencer à faire usage du vin, et en prendre chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillères à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses. Cela peut faire disparaître le mal, mais on doit continuer à faire usage du vin de la Forêt par doses régulières deux fois par jour, afin de prévenir le retour du mal et donner à la force à la constitution. Je dois ajouter aux directions qui précèdent, que le patient peut se dispenser de faire usage du vin pendant l'apparition de la fièvre; il faut faire usage pendant ce temps d'eau froide, et quand les sueurs commencent à se manifester, prendre du thé chaud.

ULCÈRES, CLOUS, PUSTULES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, ERYSIPELES, RHUMES, MAL D'YEUX, et toutes autres SORTES D'HUMEURS. Je n'ai jamais vu rien de si certain et efficace que les remèdes de la Forêt pour la cure de ces maladies; elles originent toutes de la même cause.—Impureté du sang.—D'ordinaire les Pilules suffisent pour la guérison de la plupart de ces dérangements; mais si l'on fait usage des deux remèdes, deux boîtes de pilules et deux ou trois bouteilles de vin guériront infailiblement les cas les plus difficiles et souvent la moitié de cette quantité suffira pour opérer cette guérison.

Dans chacune de ces maladies, prenez d'abord une pleine dose purgative des pilules, et après cela prenez une dose apéritive tous les soirs en vous couchant et du vin, trois fois par jour.

Deux boîtes de pilules, et autant de bouteilles de vin guériront les cas les plus mauvais, cas de JAUNISSE.

Prenez une ou deux doses purgatives des pilules, après cela continuez à les prendre en doses apéritives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DERANGEMENTS ORGANIQUES DES FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, cèdent toujours à quelques doses du vin de la Forêt, alors même, qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus antique, et si l'on continue à faire usage de ce vin, pendant quelques semaines, ces dérangements ne reparaissent plus. Le vin convient parfaitement à la constitution des femmes et leur donne de la force, de la vigueur et tous les signes certains de la santé.

Pour ces dérangements prenez une dose de vin par heure, jusqu'à ce que vous sentiez soulagé. Dans les cas les plus sévères il convient de prendre un bain de pieds chauds, à l'époque de la menstruation il faut cesser l'usage du vin.

FABLESSES, EMANATION, SUEURS NOCTURNES, ET INDISPOSITIONS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.—Le vin de la Forêt est un remède populaire pour toutes ces maladies. Il suffit d'une à trois bouteilles pour guérir les cas les plus graves, même sans l'usage des pilules; mais lors qu'ils sont accompagnés d'autres dérangements, il faut faire usage des pilules.

Prenez une dose de vin régulièrement trois fois par jour, et une ou deux pilules chaque fois. Si l'estomac contient trop de bile, ou si le système n'est pas en ordre, il convient de faire procéder le traitement régulier à une pleine dose purgative des pilules.

Pour l'Hydropisie et les dérangements des reins, prenez d'une à trois pilules chaque soir, et une légère dose de vin répétée deux ou trois fois par jour.

DIRECTIONS GENERALES. De quatre à six doses des pilules de la Forêt forment une pleine dose purgative pour un adulte.

D'une à trois pilules de la Forêt agissent comme apéritif sur un adulte, (leur effet étant sensible sur le sang et relâchant légèrement les boyaux.) Pour un adulte, la dose ordinaire du Vin de la Forêt est d'une à deux cuillères à table.

Pour les enfants âgés de plus de huit ans la dose des pilules est de la moitié de celle prescrite pour un adulte.

Le tiers de cette dose suffit pour un enfant au-dessus de trois ans.

Comme l'âge et la constitution diffèrent chez tous les individus la meilleure règle à suivre est de donner de pleines doses purgatives dans toutes les maladies aiguës, ou dans tous les cas qui exigent une purgation active; et dans les maladies chroniques ou au long-cour, prenez des doses apéritives, ou ce qui suffit chaque soir pour relâcher légèrement les boyaux une ou deux fois le lendemain.

Le Vin de la Forêt devrait être pris trois fois par jour, avant les repas.

Le temps le plus convenable pour prendre les pilules est le soir au moment de se mettre au lit; mais si la circonstance l'exige, on peut les prendre dans tout autre temps.

Pour que les remèdes de la Forêt agissent efficacement, il n'est pas nécessaire de changer de diète, Prenez une nourriture substantielle, soyez régulier dans vos habitudes et acquiescez-vous des devoirs de votre état comme de coutume.

Le Vin de la Forêt se vend, en large bouteille enrique, une piastre la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres. Les Pilules de la Forêt, enluthées de gomme, 25 cents par boîte.

Dépot général, 61 Walker Street, deux portos à l'Ouest de Broadway.



MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIOU, vétérinaire aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 40 bis, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement véritablement libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes. Comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire ceux qui voudront bien lui confier leurs animaux malades ou atteints de quelques maladies graves que ce soient.

Il aura toujours constamment en mains des remèdes de la première qualité qu'il fournira à aussi bon marché qu'aucun pharmacien de cette ville, et il donnera des consultations gratuites aux personnes qui achèteront des remèdes chez lui.

M. FENIOU a des vastes écuries pour recevoir les animaux malades; il continuera de soigner également à domicile et fera ses visites constantes et régulières, à des conditions très favorables.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIOU sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français. Québec, 2 février 1857.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Baie de St. Roch de Québec. S'adresser à FRANS. HUOT, Sec.-Trésorier. 3 février 1857.

LOUIS MOLLET, Maître-Cuisinier et Pâtissier.

ANNONCE au public qu'il est de retour de A. Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

Toutes les commandes seront exécutées immédiatement. Les ordres pourront être laissés chez M. J. GERARD, Esquire du Paroisi, chez M. JACQUES FICHES, tailleur, rue St. Jean, ou à sa demeure rue St. Charles, N. B., faubourg St. Jean.

LOUIS MOLLET, CUISINIER FRANCAIS. Il donnera des leçons de son art, à des prix modérés. Québec, 2 février 1857.

AVIS.

Nous remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces agences; Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, gérant. Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront insérés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS. Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 2, rue Blande, vis-à-vis le Presbytère.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... \$0 2 6. Pour chaque insertion subséquente, 0 0 7 4. Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4. Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10.

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 4d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d